

**Appel à propositions de recherche conjointes**  
**Avec le soutien de l'UiT The Arctic University of Norway et de**  
**Sentinelle Nord/Université Laval**

## 1. CONTEXTE

En tant que principales universités de recherche arctique de leurs pays respectifs, la UiT The Arctic University of Norway (UiT) et l'Université Laval (ULaval) ont une longue histoire de collaboration. Les chercheurs de chaque établissement ont collaboré dans le cadre de projets de recherche, d'échanges d'étudiants, de participation à des expéditions de recherche internationales à bord de leurs navires de recherche respectifs ou dans des stations terrestres, ainsi que lors d'organisation de grandes conférences internationales sur l'Arctique. Un protocole d'entente encourageant la collaboration entre les deux institutions a d'abord été signé en 2009, puis renouvelé en 2014 et de nouveau en 2018 lors de la croisière OUTREACH 2018 organisée par l'UiT. Dans le cadre de cette dernière entente, les deux institutions ont engagé des fonds pour lancer un premier appel conjoint de propositions de recherche comme approche concrète pour renforcer et diversifier leur coopération en matière de recherche et d'éducation. Pour ULaval, cet appel est lancé dans le cadre de sa stratégie de recherche Sentinelle Nord (SN).

## 2. APPEL À PROPOSITIONS

Dans un contexte de collaboration internationale et d'accélération du changement climatique et du développement socio-économique dans les régions arctiques et subarctiques, l'UiT et l'ULaval sollicitent leurs communautés de recherche respectives pour unir leurs forces et soumettre des propositions conjointes de projets de recherche concertés et transdisciplinaires qui incorporeront des idées nouvelles et émergentes et qui réuniront l'expertise complémentaire des deux institutions et programmes pour réaliser des projets de recherche transformationnels.

### Admissibilité :

- Les projets de recherche proposés doivent s'inscrire dans le [cadre conceptuel SN](#) et être alignés sur la [stratégie et les domaines prioritaires de l'UiT](#).
- Les projets de recherche proposés doivent mener à de nouvelles idées de recherche et à de nouvelles collaborations entre les chercheurs de l'UiT et de l'ULaval. Les co-chercheurs qui travaillent déjà ensemble ou qui ont déjà collaboré dans le passé doivent démontrer clairement que le projet apporte de nouvelles idées, de nouveaux partenaires, de nouveaux objectifs et de nouvelles collaborations.
- Le projet doit être de nature transdisciplinaire et inclure des chercheurs de différents domaines.

- Le projet doit inclure la formation d'étudiants gradués et encourager la mobilité des étudiants, la co-supervision et les échanges entre les deux établissements concernés.
- Valorisant la diversité, ULaval et l'UiT invitent toutes les personnes qualifiées à poser leur candidature, en particulier les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées.

### **Lignes directrices générales :**

- La durée du projet peut être d'un, deux ou trois ans.
- Les projets seront co-financés par l'UiT et SN/ULaval, chacun prenant en charge les dépenses de ses chercheurs et activités respectives.
- Le montant total du financement disponible pour cet effort de collaboration sur 3 ans est de 6 millions de NOK (soit environ 1 million de CAD), l'UiT et SN/ULaval fournissant chacun la moitié du financement.
- Le financement maximum par projet sélectionné (somme des fonds de l'UiT et de SN/ULaval) sera de 480 000 NOK (environ 75 000 CAD) par an pendant trois ans au maximum. Les chefs de projet sont encouragés à solliciter (ou à contribuer) également à d'autres sources de financement externes.
- Les fonds peuvent servir à couvrir les dépenses liées aux bourses d'études, à la mobilité du personnel, aux frais de fonctionnement, à la participation à des conférences et à des séminaires, à des ateliers conjoints, à l'accès à des plateformes de recherche, au travail sur le terrain et à la recherche en laboratoire.

### **Processus de demande**

- L'appel à propositions conjoint sera lancé et annoncé simultanément par l'UiT et SN/ULaval.
- Les co-responsables de projet de l'UiT et de l'ULaval doivent soumettre une proposition de recherche conjointe selon les lignes directrices de la proposition (Annexe A).

### **Processus d'évaluation**

L'UiT et SN/ULaval veulent s'assurer que leurs décisions soient justes et objectives et qu'elles soient perçues ainsi. L'évaluation s'effectuera à l'aide des critères d'évaluation (Annexe B) et selon la politique sur les conflits d'intérêts (Annexe C).

Un comité d'évaluation conjoint UiT-SN/ULaval prendra les décisions finales en matière de sélection et de financement.

### **Calendrier**

Appel à propositions : 15 octobre 2018

Date limite de soumission : 18 février 2019

Fin du processus d'évaluation et avis aux demandeurs: 22 mars 2019

Démarrage du projet : 01 avril 2019

## **ANNEXE A - LIGNES DIRECTRICES POUR LA PRÉSENTATION D'UNE PROPOSITION DE PROJET CONJOINT**

### **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

La proposition de projet conjoint doit fournir des informations sur le projet proposé par rapport aux critères d'éligibilité et aux objectifs généraux de l'appel à propositions conjoint. Il est évalué en fonction des critères d'évaluation des projets de recherche (Annexe B).

#### **Présentation générale**

Utilisez le format papier Lettre ou A4 et laissez une marge de 2 cm tout autour. Inscrivez le nom des deux chercheurs principaux dans la marge supérieure de chaque page et numérotez les pages consécutivement dans la marge inférieure. La proposition doit être complétée avec la police Arial d'une taille d'au moins 11 points. Utilisez des interlignes simples. Les caractères compressés ne sont pas acceptés.

Des illustrations et des graphiques peuvent être inclus, mais seront comptés dans le nombre maximum de pages indiqué ci-dessous. Le texte, les graphiques ou les illustrations peuvent être présentés en une ou deux colonnes. Tout excédent de pages ou de documents autres que ceux requis sera supprimé.

#### **Langue**

Les propositions doivent être rédigées en anglais. Le Comité d'évaluation sera composé d'un nombre égal de membres de l'UiT et d'ULaval et la langue de travail du Comité sera l'anglais.

#### **Date limite et soumission**

Une copie électronique comprenant toutes les sections de la proposition de projet (un seul document en format .pdf de moins de 10 Mo) ainsi que le fichier contenant le tableau budgétaire en format Excel associé doivent être envoyés par courriel à [info@sn.ulaval.ca](mailto:info@sn.ulaval.ca) au plus tard le **18 février 2019 à 23:59 HE**.

Les candidats recevront un accusé de réception dans les 48 heures suivant la réception de leur demande.

### **CONTENU DE LA PROPOSITION DE PROJET (PP)**

\*Notez que la proposition doit être soumise en anglais

Veillez utiliser les titres et les numéros de section suggérés ci-dessous pour rédiger votre proposition. Vous devez remplir toutes les sections. Limiter le texte à la longueur maximale proposée pour chaque section, le texte supplémentaire sera supprimé.

#### **1. Titre**

Le titre doit indiquer de façon claire et concise le but du projet. Le titre du projet sera utilisé à des fins de publication.

#### **2. Résumé du projet (max. 500 mots)**

Fournir un résumé du projet qui décrit les principaux éléments de la recherche proposée, la nature de la collaboration et des activités à financer, ainsi que les répercussions prévues. Ce résumé sera utilisé dans le processus de sélection ainsi qu'à des fins de communication.

### **3. Équipe (Max. 1 page)**

#### **3.1 Nom et affiliation des co-chercheurs principaux**

Dans un esprit de collaboration, un chercheur de chacun des deux établissements subventionnaires agit à titre de co-chercheur principal d'un projet. Entrez le nom de chaque chercheur principal suivi de son affiliation (faculté, département, centre, institut) avec ULaval et UiT. Indiquer brièvement la contribution scientifique de chaque chercheur principal au projet. Les autres chercheurs doivent être désignés comme co-chercheurs ou collaborateurs.

#### **3.2 Nom et affiliation des co-chercheurs**

Les co-chercheurs sont des chercheurs qui contribuent de façon importante à l'orientation et à l'avancement du projet. Ils peuvent par exemple cosuperviser des étudiants et recevoir une partie du financement du projet. Entrez les noms des co-chercheurs suivis de leur affiliation (faculté, département, centre, institut) avec ULaval et UiT. Pour chaque cochercheur, veuillez indiquer brièvement sa contribution scientifique au projet.

#### **3.3 Nom et affiliation des collaborateurs**

Les collaborateurs sont des chercheurs d'ULaval, de l'UIT ou d'un autre organisme de recherche qui apportent une expertise spécifique au projet. Les collaborateurs ne reçoivent pas de financement direct pour leurs projets. Inscrivez le nom des collaborateurs, suivi du nom de leurs organisations affiliées. Pour chaque collaborateur, veuillez indiquer brièvement sa contribution scientifique au projet.

#### **3.4 Partenaires**

Veuillez indiquer les organismes qui pourraient participer au financement de votre projet au moyen d'une aide financière (en espèces ou en nature), d'une collaboration, de l'accueil et de la co-supervision de stagiaires ou de l'accès aux données. Des lettres d'appui de ces organismes sont exigées à la section 10.

### **4. Objectifs et pertinence (Max. 1 page)**

Veuillez décrire les objectifs proposés de la proposition de recherche et leur lien avec le cadre conceptuel de SN et la stratégie de l'UiT. Quelles sont les principales questions abordées par le projet de recherche ?

### **5. Description du projet, méthodologie, nouveauté et complémentarité (Max. 2 pages)**

Fournir un résumé du projet, de sa méthodologie et des résultats attendus. Souligner l'originalité et la nouveauté de la recherche proposée, en termes d'hypothèses/questions de recherche traitées, de technologie/méthodologie nouvelle et/ou d'applications nouvelles de la technologie/méthodologie actuelle. Souligner le niveau d'intégration et de cohérence de l'équipe, la complémentarité de leur expertise ainsi que la valeur ajoutée et novatrice de la collaboration proposée par rapport aux recherches déjà menées par les co-chercheurs.

## **6. Transdisciplinarité, formation et mobilité (Max. 1 page)**

La recherche transdisciplinaire est définie comme des efforts de recherche menés par des chercheurs de différentes disciplines travaillant ensemble pour créer de nouvelles innovations conceptuelles, théoriques, méthodologiques et translationnelles qui intègrent et vont au-delà des approches propres à une discipline pour résoudre un problème commun.

Indiquez comment votre projet adoptera une approche transdisciplinaire et décrivez brièvement la capacité de l'équipe et du projet proposé à former des étudiants des cycles supérieurs et/ou des stagiaires postdoctoraux dans un environnement transdisciplinaire.

Indiquez comment vos projets encourageront l'interaction entre les étudiants d'un établissement et les collaborateurs de l'établissement partenaire en encourageant les possibilités de stages de travail, le co-encadrement des étudiants, les visites réciproques de laboratoires et les ateliers conjoints.

## **7. Impacts (transfert de connaissances et de technologie) (Max. 1 page)**

Décrire les efforts de transfert de connaissances et/ou de technologie prévus pour atteindre les différents publics cibles (communauté scientifique, populations nordiques, intervenants, grand public). Indiquez comment les résultats de votre recherche auront un impact sur les régions nordiques et/ou leurs habitants (le cas échéant).

## **8. Budget**

Seuls les co-chercheurs principaux et les co-chercheurs sont admissibles au financement. Pour les chercheurs d'ULaval, les critères d'admissibilité des dépenses sont disponibles sur le [site Web du programme Apogée](#).

Le financement total maximum par projet sera de 75 000 CAD (~ 480 000 NOK) par an, pour un maximum de 3 ans (total maximal de 225 000 CAD). L'UiT et SN/ULaval fourniront chacune la moitié du financement.

À l'aide du [tableau Excel fourni ici](#), donnez les détails du budget demandé pour votre projet sur une base annuelle pour chacun des types de postes budgétaires.

Dans le cadre de la proposition de projet principale, fournir une brève description et une justification pour chaque poste budgétaire demandé dans le tableau budgétaire (ex : Poste 1c -Un étudiant au doctorat à l'ULaval à 18K \$/an aux années 1 à 3)

Expliquez les contributions en espèces et en nature que vos partenaires et collaborateurs apporteront à votre projet. Une lettre d'appui des donateurs est demandée à la section 10 (ex : contribution en espèces de 10 000 \$ de la compagnie X à l'appui du temps-navire en l'an 2).

## **9. CV courts (6 max)**

Veillez joindre un maximum de 6 courts CV (maximum d'une page chacun), y compris celui de chaque co-chercheur principal et de co-chercheurs de chaque établissement.

Chaque CV court comprendra :

- Nom, titre et affiliation de la personne
- Diplômes et formation académique
- Expérience et affiliations
- Expertise et distinctions
- Faits saillants du financement de la recherche au cours des cinq dernières années
- Principales contributions au cours des cinq dernières années
- Supervision et formation au cours des 5 dernières années

## **10. Lettres d'appui**

Les lettres d'appui d'organisations partenaires doivent :

- Émaner d'un représentant ayant le pouvoir d'engager la contribution de l'organisation
- Indiquer le niveau, la durée, la nature (en espèces et/ou en nature) du soutien prévu pour le projet
- Décrire la participation potentielle et la valeur ajoutée du projet pour les activités actuelles et futures de l'organisation
- Indiquer les relations actuelles et passées avec les membres du projet

La signature du représentant autorisé des organisations signifie que ce dernier :

- Accepte le contenu de la demande et fournira les ressources qu'il s'est engagé à fournir
- Convient que le résumé public de la subvention sera rendu public et que le nom de l'organisme qui parraine l'initiative sera publié.

Si le co-chercheur principal de projet ou un co-chercheur est également à la tête d'une organisation, un autre cadre supérieur doit signer au nom de celle-ci.

## **ANNEXE B - CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS DE RECHERCHE**

### **Équipe de recherche et complémentarité**

- Expérience et compétence en leadership des co-chercheurs principaux du projet.
- Excellence, focus et cohérence de l'équipe de recherche.
- Expertise et réalisations des candidats et des collaborateurs, telles que démontrées par l'expérience de formation et la productivité scientifique des cinq dernières années (publications, subventions détenues, etc.).
- Pertinence de l'équipe de candidats et de collaborateurs pour mener à bien la recherche proposée, du point de vue de la complémentarité de l'expertise des deux établissements.

### **Pertinence par rapport aux objectifs généraux de l'appel et valeur ajoutée**

- Mesure dans laquelle le projet proposé s'harmonise avec le cadre conceptuel de Sentinelle Nord et avec la stratégie et les domaines prioritaires de l'UiT.
- Valeur ajoutée du projet proposé par rapport à la recherche déjà effectuée par les co-chercheurs.

### **Mérite, nouveauté et complémentarité de la recherche**

- Originalité et nouveauté de la recherche proposée, en termes d'hypothèses/questions de recherche traitées, de technologie/méthodologie nouvelle et/ou d'applications nouvelles de la technologie/méthodologie actuelle.
- Clarté de la justification de l'approche et de la méthodologie de recherche.
- Faisabilité à l'intérieur du calendrier du projet : le projet doit avoir un plan de travail et des jalons clairs et cohérents qui démontrent une probabilité élevée d'atteindre les objectifs au cours de la période de financement.
- Adéquation des ressources physiques et humaines nécessaires pour appuyer la recherche proposée.
- Optimisation des ressources par le partage de l'équipement et des installations de recherche, des bases de données et du personnel.
- Présence, nature et étendue des contributions scientifiques d'autres partenaires et collaborateurs.
- Collaboration dans le Nord : pour les projets qui se déroulent dans le Nord canadien, un plan de partenariat visant à faire participer les organismes et les collectivités du Nord aux activités de recherche et d'échange de connaissances et de technologie (le cas échéant).

### **Transdisciplinarité**

La recherche transdisciplinaire est définie comme les efforts de recherche menés par des chercheurs de différentes disciplines travaillant ensemble pour créer de nouvelles innovations conceptuelles, théoriques, méthodologiques et translationnelles qui intègrent et vont au-delà des approches propres à une discipline pour résoudre un problème commun.

- Capacité de l'équipe et du projet proposés de mener des recherches transdisciplinaires.

- Capacité du projet proposé à former des PHQ dans un environnement transdisciplinaire.

### **Formation de personnel hautement qualifié (PHQ)**

- Nombre de PHQ soutenus et formés par rapport au budget et à la portée du projet.
- Stratégie de formation qui favorise et encourage l'interaction des étudiants d'une institution avec les collaborateurs de l'institution partenaire ainsi que la collaboration et la formation interdisciplinaire dans une approche de recherche intersectorielle.
- Possibilité d'exposer les étudiants à des aspects pratiques de la recherche en encourageant les possibilités de stages de travail, de co-encadrement des étudiants, de visites réciproques de laboratoires et d'ateliers conjoints.

### **Échange de connaissances et de technologie**

- La proposition doit préciser comment les résultats du projet seront communiqués au milieu de la recherche, aux partenaires et au grand public.
- Déterminer comment les résultats contribueront à accroître la visibilité nationale et internationale de l'UiT et des SN/UL en recherche.

### **Budget**

- Clarté et précision de la justification de tous les postes budgétaires.
- Justification du niveau et de la durée du financement demandé par rapport aux objectifs et aux jalons énoncés.
- Obtention de fonds par des contributions en espèces et en nature d'autres sources.
- La pertinence du budget global, qui comprend les fonds demandés dans le cadre du présent appel et les contributions en espèces et en nature provenant d'autres sources.

L'éligibilité des dépenses des équipes SN/ULaval est disponible sur le [site internet du programme Apogée](#).



## **ANNEXE C - PROCESSUS D'ÉVALUATION, CONFLITS D'INTÉRÊTS ET CONFIDENTIALITÉ**

### **Processus d'évaluation**

Toutes les demandes seront examinées par un comité composé d'un nombre égal de membres de l'UiT et de SN/ULaval.

### **Conflit d'intérêts**

L'UiT et SN/ULaval s'efforceront de s'assurer que les décisions de financement sont justes et objectives et qu'elles sont considérées comme telles. Aucun membre du comité en conflit d'intérêts ne peut participer à l'évaluation d'une proposition.

Il y a conflit d'intérêts chaque fois qu'un membre d'un comité :

- Est le chef de projet ou un co-chercheur de la proposition.
- Se trouve dans le même département ou centre de recherche que le(s) chef(s) de projet ou un candidat sur la proposition.
- Est un parent ou un ami personnel proche du ou des responsables du projet ou du demandeur de la proposition.
- A publié ou co-signé des publications sur la proposition avec le(s) chef(s) de projet ou un candidat.
- A des différends scientifiques ou personnels de longue date avec le(s) chef(s) de projet ou un demandeur au sujet de la proposition.
- Est en mesure de gagner ou de perdre financièrement à l'issue du projet.
- Estime, pour quelque raison que ce soit, qu'il ne peut fournir une évaluation objective de la proposition.

Tout membre d'un comité qui est en conflit d'intérêts à l'égard d'une proposition doit le signaler sans délai au président du comité d'évaluation, qui déterminera s'il y a conflit d'intérêts et quelles mesures sont nécessaires. Ces mesures peuvent comprendre la récusation.

### **Confidentialité**

Les membres du Comité de surveillance acceptent de ne pas utiliser à mauvais escient l'information non publique qui lui est divulguée dans le cadre du processus d'évaluation.

Les membres du comité sont tenus de déclarer tout conflit d'intérêts en ce qui concerne les demandes en cours d'évaluation.

Les membres du comité d'évaluation doivent :

- Traiter comme confidentiels tous les renseignements et documents, sous quelque forme que ce soit (papier ou électronique), divulgués par écrit ou oralement en rapport avec la réalisation de l'évaluation ;
- Ne pas divulguer, directement ou indirectement, des informations ou des documents confidentiels relatifs aux propositions ou aux candidats ;
- Ne pas discuter d'une proposition avec d'autres personnes, y compris d'autres évaluateurs ou membres du personnel qui ne participent pas directement à l'évaluation

de la proposition, sauf pendant les discussions officielles aux réunions du comité d'évaluation ;

- Ne divulguer aucun détail du processus d'évaluation et de ses résultats à d'autres fins que l'accomplissement de leurs tâches d'évaluateur ;
- Ne pas divulguer les noms des autres experts participant à l'évaluation ;
- Ne pas communiquer avec les candidats pendant ou après l'évaluation jusqu'à ce qu'une décision finale ait été prise à l'égard des demandes.

Une copie de ces lignes directrices sera mise à la disposition de tous les membres du Comité d'évaluation.